

## **Festival International de Musique de Besançon et de Franche-Comté - Subvention**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Sur avis favorable de la 11<sup>ème</sup> Commission, il est proposé au Conseil Municipal de verser dès à présent au Festival International de Musique de Besançon et de Franche-Comté un premier acompte sur subvention de 200 000 F au titre de l'exercice 1990.

Cette somme est à prélever sur le chapitre 945.28/657/89027 CS 41050 du BP 1990.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.